

LE SENTIER DU LITTORAL : ENJEUX ET MÉTHODES DE REAMENAGEMENT ET DE GESTION

5 Novembre 2024 – Bassin
d'Arcachon- Domaine de Certes de
Graveyron

Arnaud.valadier@cerema.fr

06 46 50 24 55

FRANCE VUE SUR MER - LE SENTIER DU LITTORAL

Un partenariat État/Maitres d'ouvrages publics (collectivités ...) pour accélérer l'ouverture de nouveaux tronçons de sentier, le mettre en valeur, et lui donner une identité nationale.



Destination
France
Sentier du littoral

Cerema (pour rappel)

- « Le service public de l'adaptation des territoires au changement climatique »
- Des directions techniques (méthodes, guides, expertises, conduite de plans nationaux type « France vue sur mer », « Programme national Pont » etc.)
- Des directions territoriales (expertises, appuis au collectivités, connaissance locales etc.) => point d'entrée territorial
- Un collectif de travail national et territorial au service du « Climat et des territoires de demain ! »



 **Les missions du Cerema**

- De l'amont à l'aval de vos projets, le Cerema dispose d'expertises transversales pluridisciplinaires pour contribuer à relever le défi du développement durable des territoires. Et s'articule autour de 6 domaines :
 - Expertise et Ingénierie territoriale
 - Bâtiment
 - Mobilités
 - Infrastructures de transport
 - Environnement et risques
 - Mer et littoral

NOTRE ADN

Une vision de l'innovation pour les politiques publiques qui prend en compte les usages et les besoins des territoires / un haut niveau d'expertise d'ingénierie et de compétences au service de la mise au point de méthodologies innovantes / Un établissement public sous tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et des Relations avec les collectivités territoriales / Un centre de ressource de référence.



CHIFFRES CLÉS

 **2 600**
agents à votre service

 **240 M€**
de budget dont 40 M€ de ressources propres

 **23**
sites répartis sur le territoire national et ultramarin

 **9**
équipes de recherche

 **40**
projets européens en cours

 **2 600**
publications et documents de référence dans la boutique en ligne

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CEREMA

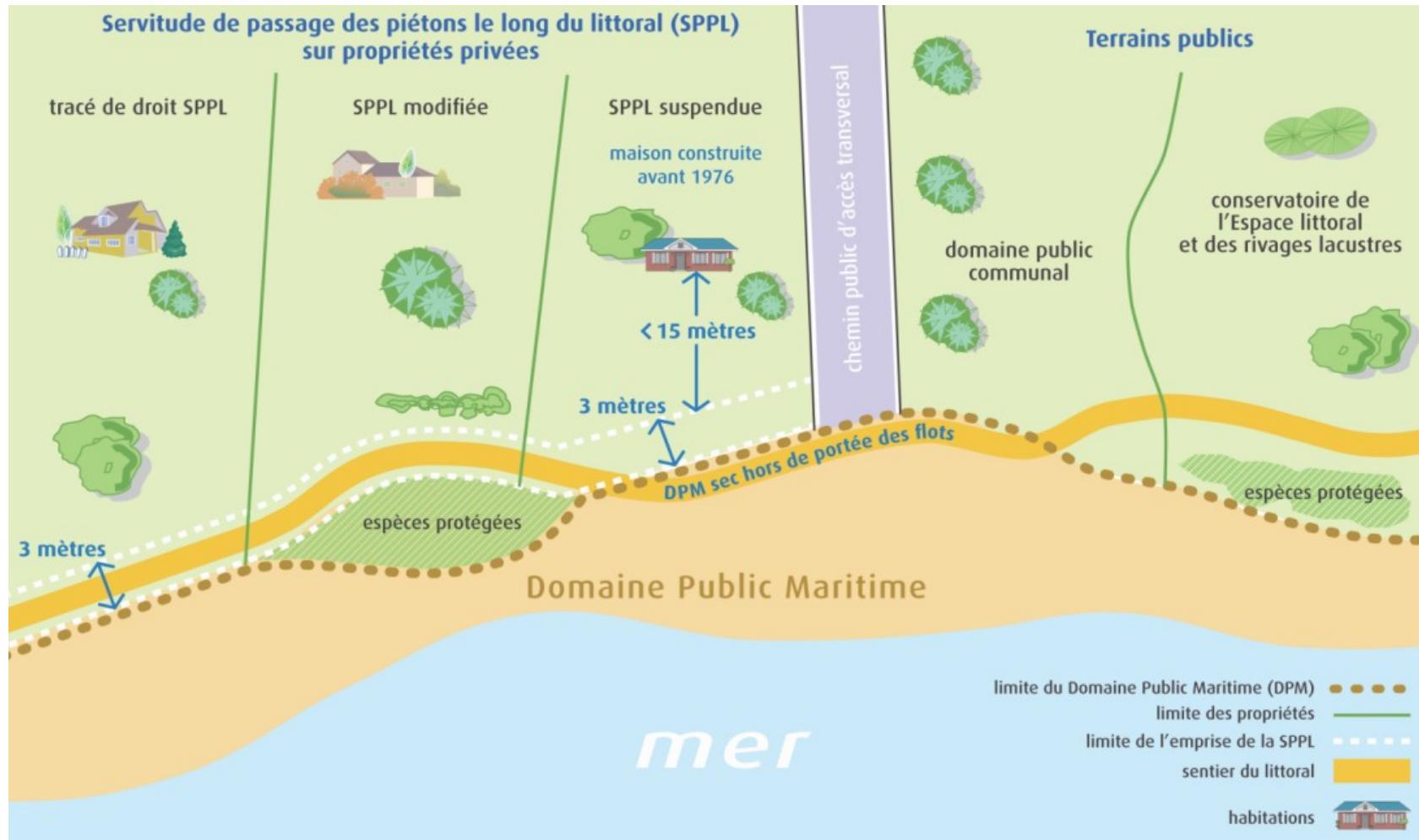
Reculer « mon » sentier, comment m'y prendre ?

- **SOCLE JURIDIQUE SOLIDE DU SENTIER LITTORAL (sensu stricto)**

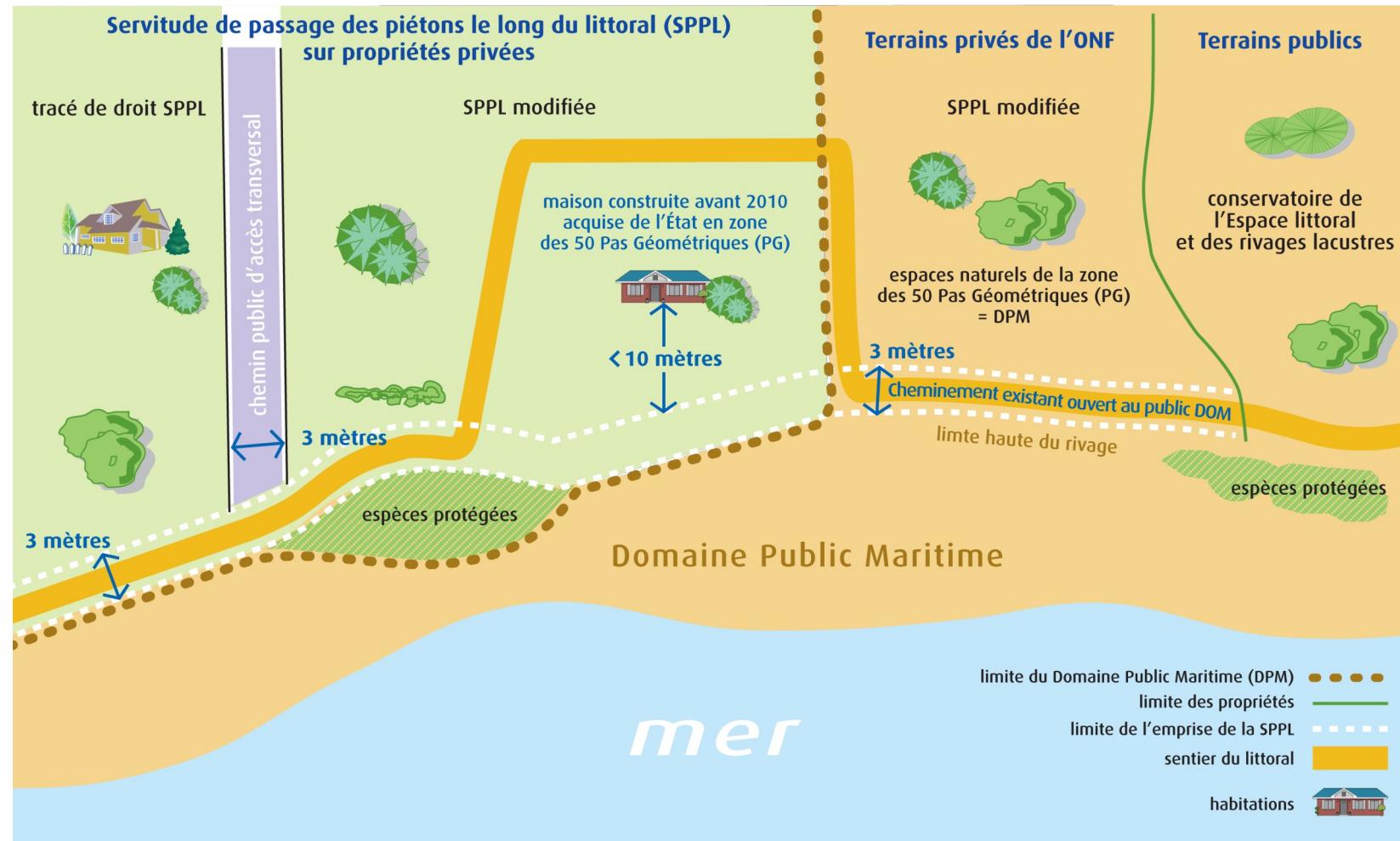
- **Grande ordonnance de la Marine** de Colbert 1681 (Domaine Public Maritime), sentier des douaniers, Loi du 31/12/1976 (servitude longitudinale sppl EL9) puis loi littoral 1986 (servitude transversale)
- Le sentier doit s'inscrire dans une bande de 3 m depuis la limite du DPM (naturel) **sur les propriétés privées** riveraines de la mer : **s'applique sans procédure et de plein droit**
- Pour Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte : **dans les 50 pas géométriques**
- L'autorité administrative peut décider de modifier le tracé ou les caractéristiques de la servitude (assurer la continuité/obstacles, le libre accès, suspendre, **tenir compte de l'évolution prévisible du rivage**, grever exceptionnellement des propriétés non riveraines de la mer etc.)
- => **ENQUETE PUBLIQUE (DDTM/Service littoral ou équiv) sur propriétés privées**
- => **Avis des communes** etc.



SPPL dans l'hexagone



Sentier du littoral (en DOM)



SUR UN TERRAIN PUBLIC (communal par exemple, donc i.e hors des propriétés privées riveraines de la mer), **LES PRINCIPALES QUESTIONS A SE POSER SONT LES SUIVANTES :**

- **Quelle gouvernance de projet mettre en place ? Etre exhaustif !**
- Qui « inviter » à la naissance du projet de recul (mettre autour de la table), en raison de leurs compétences (tourisme, connaissances règlementaires et environnementales, expertises techniques érosion/submersion/faune/flore, d'intérêt (usages), de contiguïté foncière (et continuité d'itinéraire), d'approche paysagère, de gestion future etc. ?
 - - Etat départemental/DDTM et Régional/Dreal, et leurs Paysagistes conseils
 - - Opérateurs : Cerema, OFB, Parc Naturel Marin, Parc National, Réserve naturelles (régionales, nationales), ONF, Conservatoire du littoral, CREN etc.
 - - autres collectivités (Département/ENS-CAUE, EPCI) + paysagistes
 - - Société civile monde et socio-prof : associations environnementales (LPO, Délégation FNE etc.), patrimoniales, d'usagers (Asso Chemin de Ronde, Fédérations (Rando pédestre, Jacquaire, chasse, plaisance etc.), Comité régional conchylicole, etc.
- **=> GAGE DE CONFIANCE, DE TRANSPARENCE DANS LA DEMARCHE, D'EFFICACITE OPERATIONNELLE, D'ABSENCE DE FREINS POUVANT SORTIR EN COURS DE PROCESSUS**
- **=> IDENTIFICATION DES ENJEUX**



DÉCIDER ENSEMBLE DU PROJET

Invitation au A/ENR22 - le Perlet Invitation et présence				
Pénomme	Nom	Organisme	Courriel	Présent
Jean-Michel	TACCONI	Mairie - Génie	jean-michel.tacconi@orange.fr	X
Evelyne	FOULLET	Mairie - Génie	evelyne.fouillet@gmail.com	X
Marie-Lyne		maison de quartier		
Mathieu	Lyon	UNIVERSITÉ	mathieu.lyon@chambresetterrasse.fr	
Renaud	POLLET	DGCS Marché	renaud.pollet@dgcs.marche.fr	X
Eric	DEREFIFER	DGCS Marché	eric.derefifer@dgcs.marche.fr	X
Philippe	GRASSET	Mairie	philippe.grasset@chambresetterrasse.fr	
Arnaud	VALAISIER	Cerema NEM	arnaud.valaisier@cerema.fr	X
Géraldine	HEMBERT	Cerema NEM	geraldine.hembert@cerema.fr	X
Denis	GRASSET	Cerema NEM	denis.grasset@cerema.fr	X
Nicolas	ZERGUET	ONF NMF	n.zerguet@onf-nmf.fr	X
Marie-Line	ELKOUK	ONF NMF	marie-line.elkouk@onf-nmf.fr	X
Arnaud	GRASSET	Design Labo	arnaud.grasset@designlabo.fr	X
Géraldine	MEYNIER	Design Labo	geraldine.meynier@designlabo.fr	X
Guilhem	LECOUPFR	Design Labo	guilhem.lecoupfr@designlabo.fr	X
Béatrice	VINCENT	CD2D	batrice.vincent@cd2d.fr	
Nicolas	LEPERRE	DETIN	nicolas.leperre@detin.fr	X
Géraldine	POZ	DETIN	geraldine.poz@detin.fr	X
Stéphanie	MANNICK	DETIN	stephanie.mannick@detin.fr	X
Charlotte	DEBRANT	DEBRANT	charlotte.debrant@debrant.fr	X
Donatien	CONELLE	Deux-ponts	donatien.conelle@deux-ponts.fr	
Corinne	LAMIN	Cerema NEM	corinne.lamin@cerema.fr	
Cédric	LETENIEVE	CERIMAF	cedric.letenieve@cerimaf.fr	
Caroline	GONTHIER	DETIN	caroline.gonthier@detin.fr	
Valérie	NOUVEL	DETIN	valerie.nouvel@detin.fr	
Stéphane	BRIMBOIS	DETIN	stephane.brimbois@detin.fr	
Malika	SCABO	DETIN	malika.scabo@detin.fr	
Charles	MHNIS	DETIN	charles.mhnis@detin.fr	
François	PISSOU	DETIN	francois.pissou@detin.fr	
Guillaume	CARRIER	CD2D	guillaume.cARRIER@cd2d.fr	
Jeanne	MORICE	CD2D	jeanne.morice@cd2d.org	
Guillaume	LODRIE	DETIN	guillaume.lodrie@detin.fr	
Al	PLAIS	DETIN	al.phila@detin.fr	
Dominique	DEBOUT	DETIN	dominique.debout@detin.fr	
Alexier	DOUARD	DETIN	alexier.douard@detin.fr	

LES GRANDS ENJEUX DES MILIEUX NATURELS



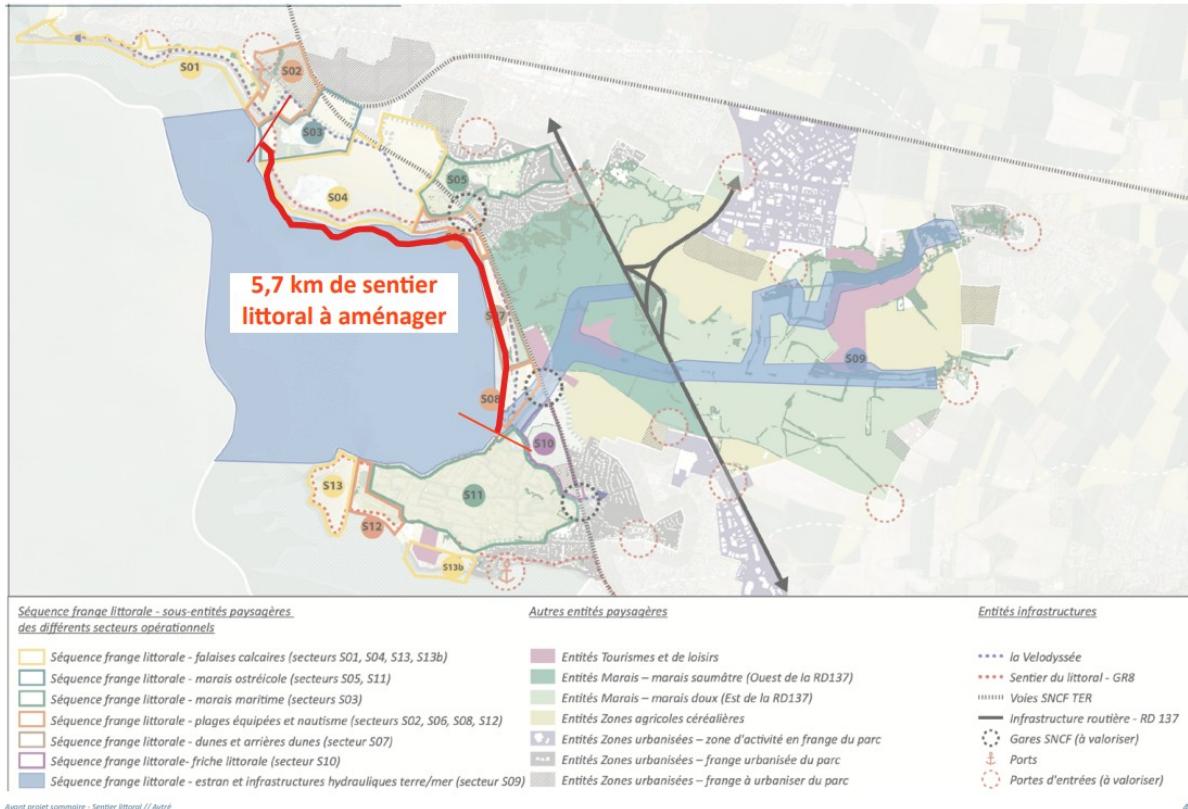
PLAN MASSE GÉNÉRAL

- Espaces naturels
- Plantations
- Places de stationnements
- Arbres
- Bâtiments
- Cheminements
- Voirie partagée
- Enrobé
- 10m
- ▲ Nord



L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER LITTORAL AU SEIN UN PLAN GUIDE AMI LITTORAL

UN SENTIER LITTORAL COMME PREMIÈRE PIERRE D'UN PLAN D'ACTION AMBITIEUX



Aytré (17)

Les Marneurs / Paysagistes

SECTEUR 1 : BESSELUE - POINTE DE ROUX DISSOCIATIONS DES FLUX POUR LA PIÉTONISATION ET LA RENATURATION DU SENTIER LITTORAL

LÉGENDE:

- Changement de typologie
- Zone, espace à réaménager
- Typologie; Section de chemin
- Chemin existant préservé
- Chemin supprimé
- Chemin créé
- Itinéraire existant préservé
- Itinéraire supprimé
- Vélodyssée phase 1
- Vélodyssée phase 2
- Limite de secteur
- Route de la Plage existante
- Route à reconfigurer
- Coupe existante
- Nouvelle coupe



- **SUR UN TERRAIN PUBLIC** (communal par exemple, donc i.e hors des propriétés privées riveraines de la mer), **LES PRINCIPALES QUESTIONS A SE POSER SONT LES SUIVANTES :**

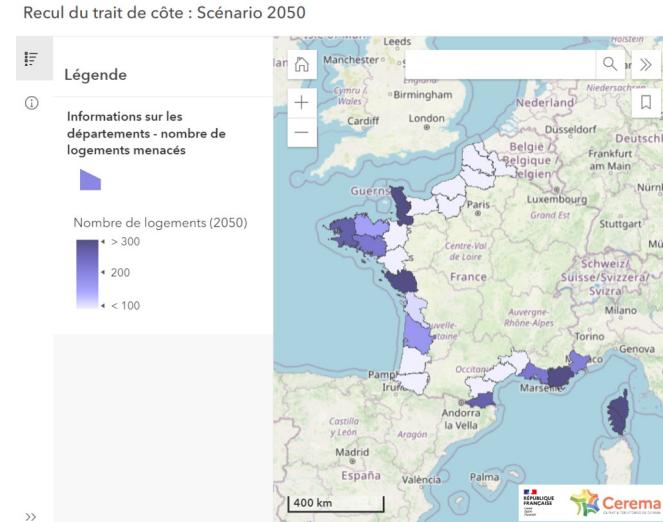
- **Quel est le foncier public disponible ?**

- Réaliser un diagnostic foncier (foncier public communal, départemental, de l'État etc.)
- Identifier le périmètre d'intervention maîtrisé (voire maîtrisable / acquisition foncière en cours). Partenariat avec autres acteurs publics à pousser.

- **Quel sont les secteurs en érosion/risques de submersion à 15/30/50/100 ans ?**

- Utiliser l'indicateur national d'érosion côtière en 1ère approche (Cerema)
- Faire appel à l'observatoire du trait de côte local et/ou Régional (OCNA, ROLNP etc.)
- Interroger la DDTM (service Gestion du littoral), le Département, la collectivité en charge de la Gestion des milieux Aquatique et de la Prévention des Inondations (Gemapi)

=> « GARANTIE » D'AGIR POUR DU COURT MOYEN TERME EFFICACEMENT AVEC DES DONNEES A JOUR ET SUR LE BON PERIMETRE



- **SUR UN TERRAIN PUBLIC** (communal par exemple, donc i.e hors des propriétés privées riveraines de la mer), **LES PRINCIPALES QUESTIONS A SE POSER SONT LES SUIVANTES :**

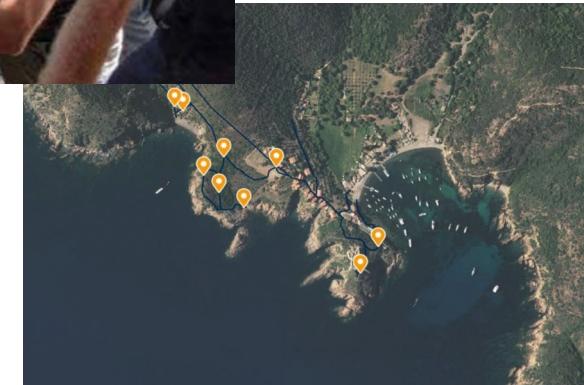
- **Comment prendre en compte le paysage (il doit faire le projet et non l'inverse)**

- Confier la Maitrise d'oeuvre à un Paysagiste concepteur spécialiste des milieux naturels + hydrogéomorphologue + historien/patrimoine etc.
- Utiliser ou faire faire un schéma d'intention paysagère

- **Ai-je compris la démarche paysagère ?**

- Déambuler sur le périmètre du projet avec le/la paysagiste, appréhender les point de vue, les co-visibilités, les accès, le relief, le confort de tracé, les difficultés, les franchissements etc.
- Faire des photos, s'imprégner de « l'esprit des lieux »

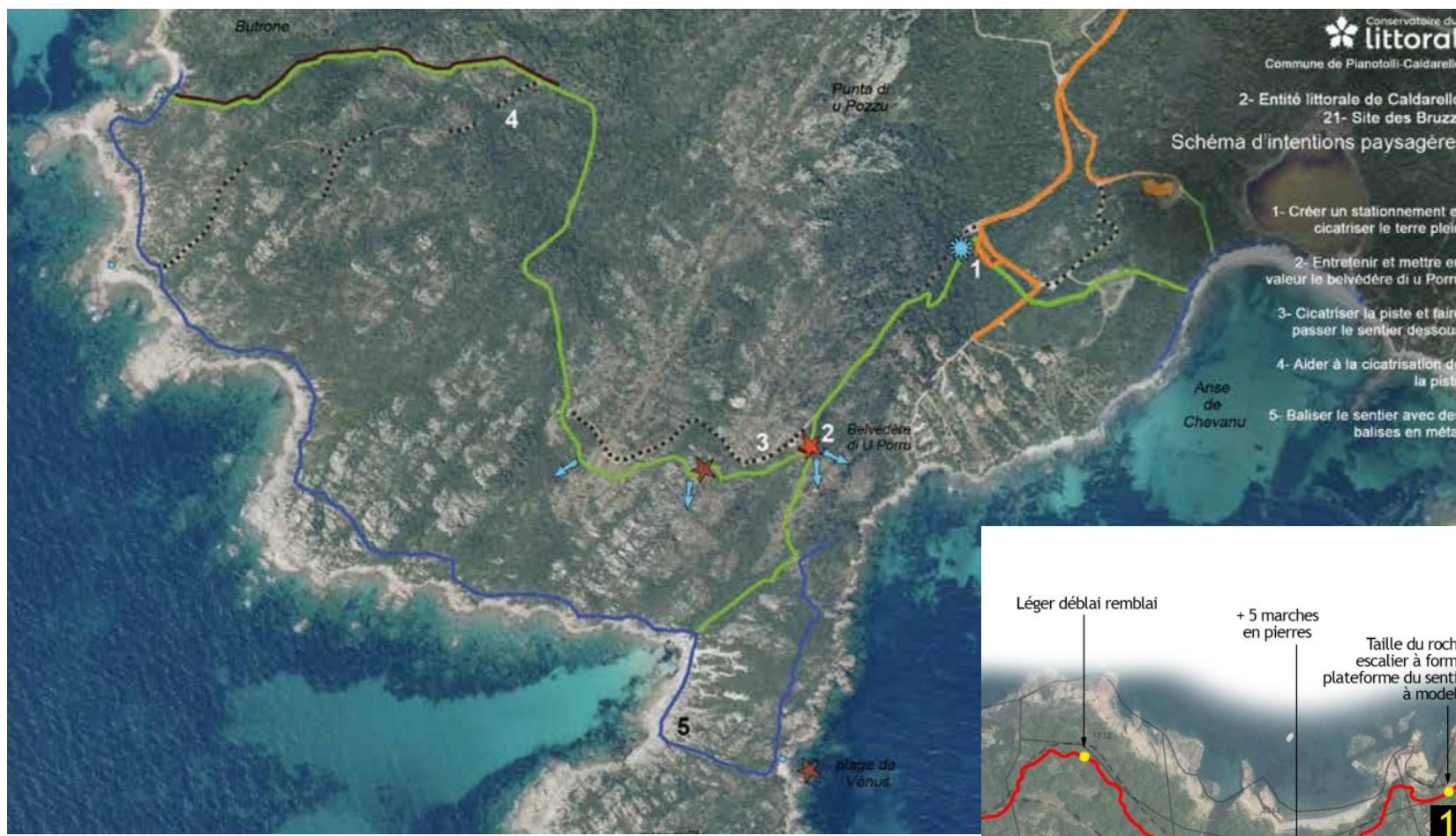
=> « GARANTIE » DE FAIRE UN TRACE OPPORTUN ET INTERESSANT



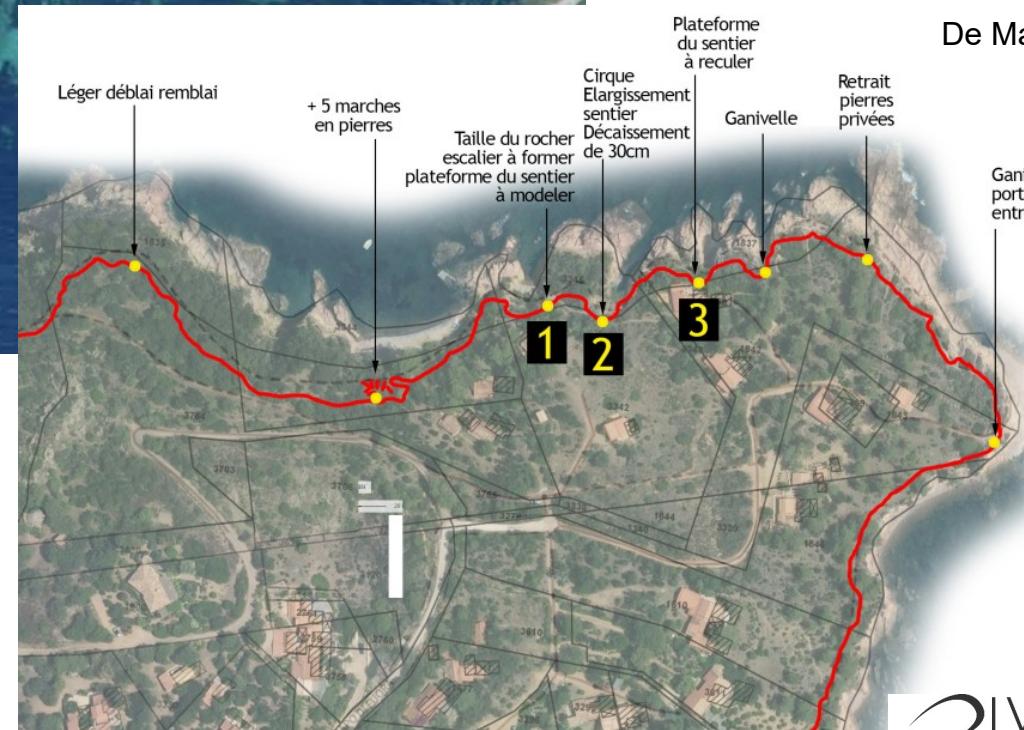
Girolata

CELRL





- Alain Freytet Gd prix Paysage 2022



SUR UN TERRAIN PUBLIC (communal par exemple, donc i.e hors des propriétés privées riveraines de la mer), **LES PRINCIPALES QUESTIONS A SE POSER SONT LES SUIVANTES :**

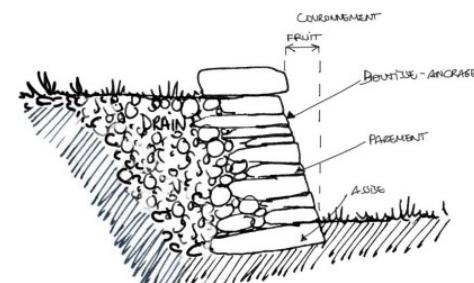
- **Comment gérer l'accès (et l'accessibilité aux personnes en situation de handicap), la (sur)fréquentation, les eaux de ruissellement, le piétinement et les divagations néfastes aux milieux littoraux (par nature fragiles) ?**

- Confier la Maitrise d'oeuvre à un Paysagiste concepteur spécialiste des milieux naturels + hydrogéomorphologue + historien/patrimoine etc.
- Utiliser ou faire faire un schéma d'intention paysagère (SIP)
- Reculer les aires de stationnement, rendre le chemin continu
- Anticiper la gestion/l'exploitation lors des études, les accès aux personnes en situation de handicap (chaîne de déplacement)

=> « GARANTIE » DE FAIRE UN TRACE OPPORTUN, PERENNE ET INTERESSANT



- De Mari Paysagiste



3- Principe d'aménagement

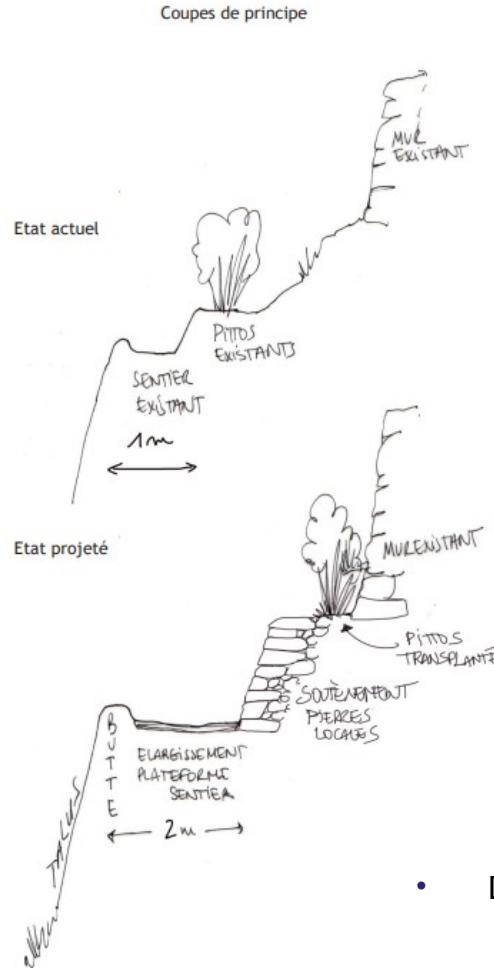
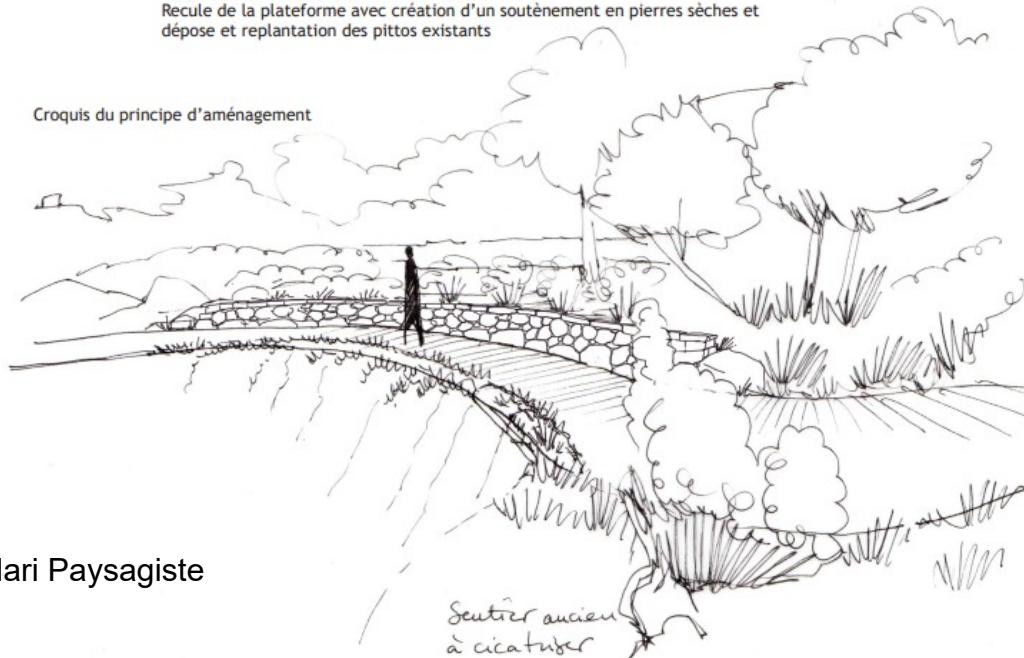


Photo de l'état actuel

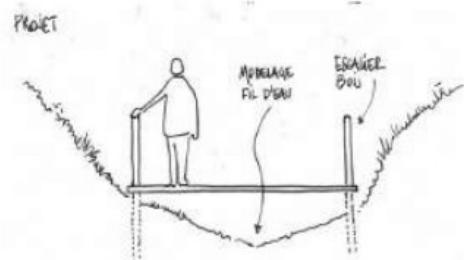
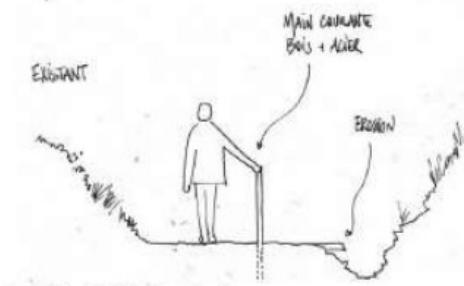
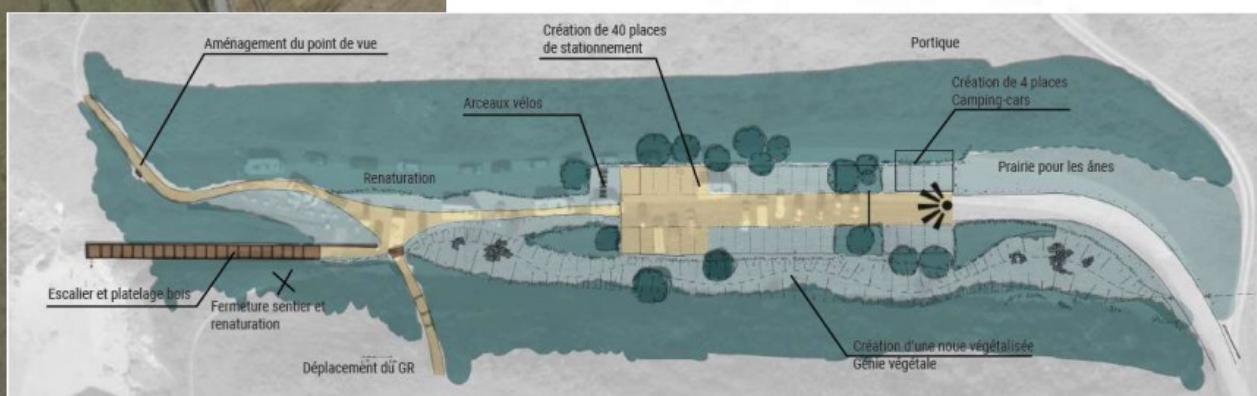
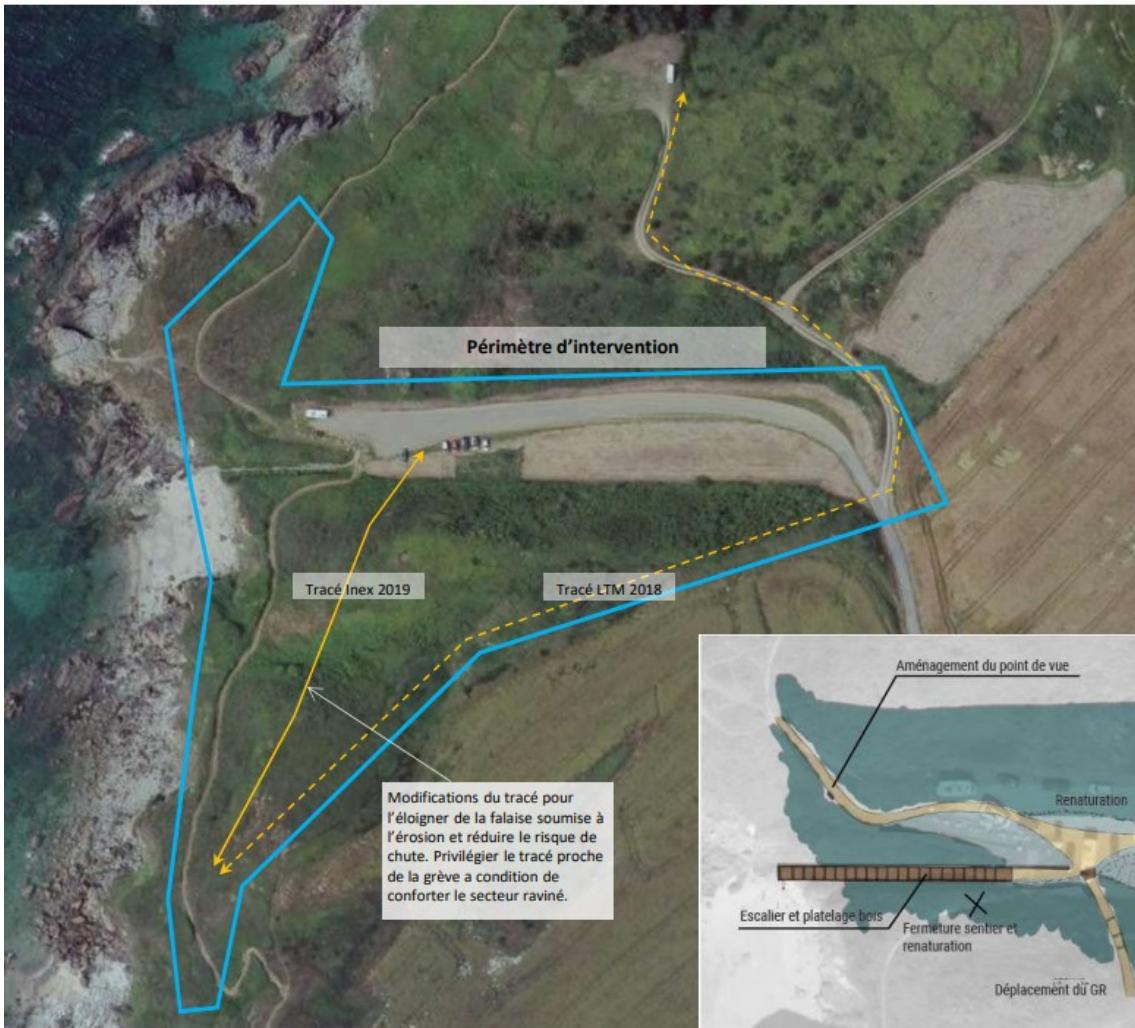


Elargissement de la plateforme du sentier:
Recule de la plateforme avec création d'un soutènement en pierres sèches et
dépose et replantation des pittos existants



- De Mari Paysagiste

Accès n°3 : Le Vauglin (prévu en 2024)





Les escaliers des Anthénors
font l'objet d'un affouillement au niveau de la plage (extrémité Est)



Difference
D'altitude
Absence de barrière

Plage de Saint-Maurice



AVANT TRAVAUX : Stationnement anarchique de camping cars, absence de chemin piéton



APRÈS TRAVAUX : Stationnement organisé, sentier littoral avec mobilier

lamballe-armor.bzh



 Lamballe-Armor
en Penthievre

B

AVANT TRAVAUX



C

APRÈS TRAVAUX



 RIVAGES
DE FRANCE
Gestionnaires fédérés, littoral préservé !

CONCLUSION en quelques mots

- **GOUVERNANCE ad hoc**
- **DIAGNOSTIC** partagé (enjeux risques + biodiversité à sanctuariser, + sécurité, foncier, périmètre disponible d'action) pour un **OBJECTIF** partagé ... en marchant ?
- « l'aménageur porte la responsabilité de l'aménagement »
- **ANTICIPATION** (érosion/submersion, fréquentation /canalisation du public, gestion du sentier du littoral et de ses accès, eaux de ruissellement, etc.)
- **ETUDE PRE OPERATIONNELLE / MAITRISE D'OEUVRE PAYSAGISTE CONCEPTEUR SPECIALISEE MILIEUX NATURELS : NECESSAIRE A LA DEFINITION DU MEILLEUR TRACE ET DES TRAVAUX**
- => **TRACE OPTIMAL / ALTERNATIF / SAISONNIER**

